PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 2 novembre 2026 la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

RÉSOLUTION 2026-11-232 : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2027, les séances seront à 19 h 30 :

Lundi	11 janvier	Lundi	5 juillet
Lundi	1er février	Lundi	9 août
Lundi	1er mars	Mardi	7 septembre
Lundi	5 avril	Lundi	4 octobre
Lundi	3 mai	Lundi	1er novembre
Lundi	7 juin	Lundi	6 décembre

L'original de cette résolution est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à *Ascot Corner* ce 5e jour de novembre de l'an deux mille vingt-six.

Directeur Général et Greffier-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), *Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier* de la Municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la Municipalité, endroits désignés par le Conseil, le *5 novembre* 2026, entre *9* et *16* heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce ***5 novembre 2026***.

Directeur Général et Greffier-Trésorier